



BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT BEAC-179

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant :

BEAC-179 Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$ pour divers travaux et études pour l'amélioration du réseau d'égout pluvial

a été approuvé :

- par le Conseil à la séance ordinaire du 23 mars 2026;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 mai 2026

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au greffe-registry@beaconsfield.ca. La version (projet) adoptée peut être consultée sur la page [des règlements à l'étude](#).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Beaconsfield, le 15 mai 2026.

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

BY-LAW BEAC-179

PUBLIC NOTICE is given that the following by-law:

BEAC-179 By-law to authorize capital expenditures and a loan of \$1,200,000 for various work and studies to improve the storm sewer network

was approved:

- by Council at the regular meeting held on March 23, 2026;
- by the "Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation" on May 13, 2026

This by-law is now deposited at the City Clerk's office and is available for consultation by any interested party during regular office hours or upon request by email at greffe-registry@beaconsfield.ca. The adopted (draft) version can be consulted on the [by-laws under consideration](#) page.

This by-law shall enter into force upon publication.

Given at Beaconsfield, on May 15, 2026.

M^e Dominique Quirk
Greffière adjointe / Assistant City Clerk